

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Ancrage légal d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à entériner l'adoption d'un plan fédéral quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Le projet, qui s'inscrit dans le droit fil de l'ambition du gouvernement d'ancrer la politique de lutte contre la pauvreté dans une loi, prévoit l'adoption obligatoire par le gouvernement d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté au cours de la première année de chaque législature.

Lors de l'élaboration du plan, il s'agira d'organiser des concertations avec les services de lutte contre la pauvreté. Le plan doit être le résultat d'une élaboration conjointe avec l'ensemble des ministres et secrétaires d'État pour identifier les mesures à prendre dans le champ de leurs compétences. Chaque mesure est assortie d'un objectif chiffré et d'une estimation budgétaire.

Le plan sera également présenté à la conférence interministérielle afin d'identifier des synergies avec les entités fédérées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be